



## SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 6 JUIN 2024

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 23 mai 2024,

En présence de 12 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Martine BORGEO, Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leur titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL  
M. Luc CHAPOTON

suppléante de  
suppléant de

M. Philippe EYMERY  
M. Jean DESESSART

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Manoëlle MARTIN  
Mme Nathalie LEBAS

ayant donné pouvoir  
ayant donné pouvoir

Mme Caroline CAYEUX  
Mme Chanez HERBANNE

En présence également :

M. Christian DEMAY  
M. Dominique DEVILLERS  
Mme Marie-Manuelle JACQUES

suppléant de  
suppléant de  
suppléante de

Mme Catherine MARTIN  
M. Jacques DORIDAM  
M. Martial DUFLOT

Étaient excusés :

M. Medhi RAHOU, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2024 06/06-05 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT** que le compte administratif de l'exercice 2023 présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 3 364 468,42 € et pour la section d'investissement un solde d'exécution négatif de 1 010 300,91 € ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité les conclusions suivantes :

---

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- D'inscrire au compte R001 le déficit de la section d'investissement soit 1 010 300,91 € ;
- D'inscrire au compte R002 un montant de 2 354 167,51 € pour le financement de la section de fonctionnement ;
- D'inscrire au compte R1068 un montant de 1 010 300,91 € pour le besoin de financement de la section d'investissement.



**Caroline CAYEUX**  
Présidente du Syndicat mixte  
de l'aéroport de Beauvais-Tillé